

Tél.: 027/606.76.00 - Fax: 027/606.76.04

Site Internet : www.vs.ch/agriculture

Communiqué n° 7 du 26 avril 2017

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Pour ces prochains jours le risque d'infections florales demeure faible même sur des pommiers qui ont encore des fleurs ouvertes, car le potentiel d'infection de la bactérie et les températures prévues sont insuffisants.

POMMIERS: MALADIES

Les risques d'infections de la tavelure vont par contre être moyens à importants ces trois prochains jours, d'après le modèle consultable sur <http://www.agrometeo.ch/fr/arboriculture/venturia/region/7>. Même dans les parcelles traitées après la lutte antigel, il faudra prévoir un renouvellement de la protection avec un fongicide pénétrant (à effet curatif), si une accalmie se présente en fin de semaine.

L'oïdium est présent par endroit sous forme de drapeaux et commence à infecter le nouveau feuillage (repiquages). Par des températures inférieures à 20°C, l'efficacité du soufre sur cette maladie n'est pas assurée. Il est donc aussi préférable d'utiliser des fongicides pénétrants contre cette maladie, sauf en culture biologique évidemment.

CERISIERS ET PRUNIERS

Dès la floraison terminée, intervenir rapidement avec un aphicide contre le **puceron vert**, en y combinant un fongicide actif contre la maladie criblée.

Produits : - en tout début d'attaque : Pirimor, Movento Arbo, Parexan N*, sels de potassium* (* bio)
- si feuilles déjà enroulées : Alanto, Gazelle, agissant aussi contre l'hoplocampe

CERISIERS: TRAITEMENT POSTFLORAL

La floraison étant terminée, surveillez le puceron noir sur cerisier en contrôlant 100 pousses au hasard par parcelle. Appliquez un aphicide (combiné avec un fongicide actif contre la maladie criblée et la cylindrosporiose), dès 5% de pousses attaquées, voire moins sur des arbres jeunes ou peu vigoureux.

Produits : Neem Azal*, Parexan N*, Pyrethrum FS*, sels de potassium* (* bio)
Pirimor, Movento SC de préférence, car Alanto et Gazelle sont limités à 2 applications par saison y compris leur utilisation contre la mouche de la cerise.

VITICULTURE

GEL DE PRINTEMPS

Plus de 40% du vignoble valaisan a fortement été endommagé durant l'épisode de gel des nuits du 18 au 21 avril dernier. Lorsque les rameaux sont déjà développés, le gel provoque un brunissement rapide des pousses qui sèchent de l'extrémité vers la base.

Malgré les températures glaciales enregistrées, ces gelées n'entraînent pas la mort de la vigne. Que faut-il faire maintenant dans les vignes concernées ?

Les soins à entreprendre dépendent de l'ampleur des dégâts. On peut distinguer les 3 cas de figure suivants :

- **Tous les rameaux, feuilles et inflorescences sont détruits.** Dans ce cas, il faut attendre 2 à 3 semaines, le temps que la croissance de la vigne redémarre, pour voir les bourgeons sur lesquels on peut compter. En effet, les yeux latents, situés à la base des rameaux donneront dans la plus part des cas une nouvelle végétation.

- Il persiste quelques **rameaux** feuillus bien **vivants sans aucune inflorescence**. C'est le cas où la taille est indispensable afin de redonner un aspect équilibré aux souches, éviter le développement anarchique des entre-jets et produire du bois utilisables pour la taille suivante. Sur les vignes en guyot, on peut procéder en rabattant les rameaux atteints au niveau du premier entrenœud ou à quelques millimètres de leur point de naissance. Ainsi les yeux latents reformeront la végétation. Sur les vignes en gobelet ou en cordon de Royat, on peut procéder comme sur le guyot ou bien supprimer le rameau supérieur sur la corne, et en rabattant le rameau inférieur comme mentionné ci-dessus.
- Dans le cas de figure où le cep posséderait encore des jeunes **inflorescences vivantes**, il n'y a aucune taille à réaliser. Les rameaux vont continuer leur développement par les entrejets.

Dans les vignes endommagées, plusieurs passages d'ébourgeonnement seront probablement nécessaires. Il est très important de soigner l'ébourgeonnement en vue de la taille de l'année prochaine. Comme cet épisode de gel est intervenu relativement tôt dans la saison viticole, la seconde végétation devrait pouvoir terminer son cycle végétatif, garantissant ainsi une bonne maturité des bois. Tout apport d'engrais, qui pourrait favoriser une croissance prolongée de la végétation en fin d'été est donc à proscrire. Par contre un programme de traitement contre l'oïdium et le mildiou, même allégé, devra y être réalisé.

Dans les parcelles fortement endommagées, pour lesquelles une reconstitution est prévue au printemps 2018, il convient d'envisager un arrachage immédiat afin d'éviter des frais d'entretien inutiles.

L'Office des améliorations structurelles (027/606 78 00) peut venir en aide aux exploitations viticoles concernées par différentes aides financières, notamment par :

- des prêts sans intérêt ;
- des reports de remboursement pour les vignerons au bénéfice d'un crédit agricole ;
- des crédits sans intérêts pour la reconstitution du capital plant.

D'autres informations pratiques suivront dans les prochains communiqués phytosanitaires.

MILDIU - OIDIUM

Il est possible que les pluies de la nuit dernière aient provoqué une infection de mildiou dans certaines parties du vignoble. Dans ce cas, il convient de prévoir le premier traitement 1 à 2 jours avant la fin de l'incubation de celle-ci (d'ici une dizaine de jours ; informations actualisées quotidiennement sur www.agrometeo.ch). Dans les secteurs précoces, cette date coïncidera avec le début de la lutte contre l'oïdium.

En absence d'infection de mildiou, un traitement uniquement contre l'oïdium doit être réalisé au stade 5-6 feuilles bien formées dans les parcelles sujettes à l'oïdium. Dans les parcelles moins sensibles, le traitement peut être repoussé au stade 10-12 feuilles (pousses de 80 cm environ).